

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Approbation de l'enveloppe budgétaire pour le repas des anciens et autorisation de percevoir le prix du repas de la part des invités des participants.		<u>SEANCE DU 16.11.2023</u>
Date de convocation : 02.11.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. ECAILLE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY
Date d'affichage : 02.11.2023	Présents : 8 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : D.JULLIARD
N° Délibération 01247.2023.11.077	Pouvoirs : 2	

OBJET : ANIMATION DE LA COMMUNE : Approbation de l'enveloppe budgétaire pour le repas des anciens et autorisation de percevoir le prix du repas de la part des invités des participants

Madame le maire expose les faits suivants :

Traditionnellement, le repas des anciens (plus de 65 ans) est organisé alternativement par Lélex et Mijoux pour les deux communes.

Le précédent a eu lieu début janvier 2023 à Lélex, c'est au tour de Mijoux.

Ce repas aura lieu au *gîte de la Montagne* de Mijoux, le 15 décembre 2023 à 12h, regroupant les aînés des communes de Lélex et de Mijoux.

La commune de Mijoux prend en charge l'ensemble des repas des aînés invités des deux communes et l'animation.

Selon les devis, le coût pour un repas sera de 26,50€ et le coût total de l'animation, 480 €.

Une participation financière de 40 euros sera demandée aux accompagnants ne remplissant pas les critères ; les règlements seront encaissés par la commune organisatrice du repas, à savoir Mijoux.

Entendu l'exposé du maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de prendre en charge le coût du repas pour les plus de 65 ans de Mijoux et de Lélex- ainsi que le coût de l'animation,
- Dit qu'une participation de 40 € sera demandée aux accompagnants n'entrant pas dans les critères,
- Dit que les règlements seront encaissés par la commune de Mijoux, organisatrice du repas.

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 10
 DELIBERATION N°01247.2023.11.077

Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

